



**Maison de l'Europe de Paris**

***Compte-rendu de l'atelier-débat***  
***« La responsabilité sociétale de l'entreprise –***  
***l'approche européenne »***

\*

Cet atelier-débat s'est tenu à la Maison de l'Europe de Paris,  
le mercredi 7 février, de 14h30 à 18h.

\*

Animation :

- Mme **Evelyne PICHENOT**, Présidente de la délégation pour l'Union Européenne du Conseil économique et social français.
- M. **François FATOUX**, Délégué général de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

L'organisation de cet atelier-débat s'inscrit dans l'ouverture manifestée depuis quelques temps par la Maison de l'Europe de Paris au monde économique et aux enjeux qui s'y rattachent.

Dans son propos introductif, Mme Catherine Lalumière, Présidente de la Maison de l'Europe de Paris, a tenu à rappeler l'intérêt et l'attachement qui sont les siens pour le thème de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Si cette problématique ne se pose pas dans les mêmes termes selon la taille et la nature de l'entreprise, la firme fait aujourd'hui face – dans un monde globalisé - à de nouvelles obligations sociales et environnementales. Le degré de considération de cette thématique participe à la distinction entre un capitalisme industriel, tourné vers le développement de la société dans le respect de ces impératifs, et un capitalisme dit financier, uniquement orienté vers la rentabilité financière et la recherche de gains à court terme. Si certains voient dans la RSE un risque pour la poursuite d'activités voire pour la survie même de l'entreprise, elle pousse toutefois à s'interroger voire à reconsidérer les priorités et les objectifs de la firme.

## \* Première Partie\*

Dans ses propos liminaires, Mme Pichenot, animatrice de la première partie de l'atelier-débat, rappelle que la RSE est à la fois l'affaire des consommateurs, des résidents et des épargnants. Cette problématique affecte autant l'intérêt des salariés que celui des actionnaires et des entrepreneurs au sens large. L'Europe agit ici comme une échelle d'action pertinente pour traiter de cette question. Elle implique en tout cas l'engagement d'acteurs divers tels que la Commission européenne, le Parlement européen, les partenaires sociaux, les ONG, le Comité des Régions et le Comité économique et social européen - dont Mme Pichenot fait partie au nom du Conseil économique et social français.



Mesdames Lalumière et Pichenot

### **Comité économique et social européen (CESE) – Mme Pichenot**

Prévue dès le Traité de Rome de 1957, cette organisation réunit environ 350 conseillers, représentants de la société civile organisée. La délégation française compte 24 membres. Le Comité produit environ 200 avis chaque année, soit d'initiative lorsqu'il se saisit de lui-même des grands sujets économiques et sociaux, soit en réaction aux travaux des institutions communautaires. Sur le sujet en voie de vulgarisation de la RSE, le Comité se déclare – de par sa composition et son champ de compétences - parfaitement à même de faire entendre sa voix sur cette thématique. A ce titre, référez-vous aux avis du CESE rapportés par Mme Pichenot portant sur « *Instruments de mesure et d'information sur la Responsabilité Sociale des Entreprises dans une économie globalisée* » (juin 2005) et « *La responsabilité sociale des entreprises* » (décembre 2006) - [www.eesc.europa.eu/](http://www.eesc.europa.eu/)

### **Commission européenne**

Mme Geneviève Besse, membre de la direction Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne, a souligné l'activité du collègue bruxellois sur la question de la RSE depuis une décennie environ. Elle a ensuite rapidement brossé les grandes étapes de l'essor de cette thématique. Après le *Livre blanc* de Jacques Delors (1993), la création du centre CSR Europe en novembre 2000 - consécutif au sommet de Lisbonne (mars 2000) qui évoque pour la première fois à un haut niveau le sujet de la RSE - marque un premier tournant dans la prise en compte de cette question. Le *Livre vert de la Commission sur la RSE* (2001) donne ensuite la base de la doctrine européenne en la matière et initie un large débat réunissant la société civile, les organisations non gouvernementales, les partenaires sociaux. Les conclusions de ces échanges ont été réunies dans la communication de la Commission en 2002.

Le forum multi parties prenantes, entre 2002 et 2004, regroupe à son tour les ONG des droits de l'homme, de l'environnement, du commerce équitable et sociales au côté du patronat européen et de la confédération européenne des syndicats, dans une configuration assez inédite. Cette manifestation se donne alors plusieurs objectifs, parmi lesquels une plus grande sensibilisation de tous les interlocuteurs sur le sujet, un progrès dans la connaissance de cette thématique et une réflexion sur la place à accorder aux petites et moyennes entreprises dans cette problématique. Enfin après deux ans d'attente - consécutifs à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne - la Commission publie une nouvelle communication sur la RSE (mars 2006), dite « Alliance européenne pour la RSE », qui fait le point des progrès observés et émet de nouvelles propositions (<http://ec.europa.eu>).

Cet intérêt croissant pour la RSE ne peut se comprendre qu'en prenant en considération les profonds changements intervenus dans le monde de l'entreprise et dans la société au cours des années quatre-vingt-dix et suivantes, marquées par une internationalisation des marchés et l'essor de la problématique du développement durable. Dans cette nouvelle approche mondialisée, les entreprises voient émerger de nouvelles préoccupations et de nouvelles obligations sociales et environnementales, dont les implications prolongent et complètent les premiers engagements de l'entreprise dite citoyenne.

Dans son exposé, Mme Besse met l'accent sur le défi que représente l'articulation entre les niveaux macro-économique (le développement durable) et micro-économique (la responsabilité sociale des entreprises) de cette problématique. Une nouvelle échelle d'action intermédiaire, sectorielle, tend en parallèle à s'affirmer. Autant les études réalisées par les *think tanks* que les grandes lignes directrices (LDI) établies par la Commission mettent en avant la nécessité de concilier les coûts additionnels générés par la RSE à la sauvegarde d'une réelle compétitivité dans le cadre européen. L'objectif vise alors à encourager la création d'un environnement favorable à une compétitivité renouvelée, en particulier à travers la promotion de l'innovation et du capital humain et social dans le cadre d'une économie de la connaissance. Les débats sur le « travail décent » s'inscrivent dans ce projet.

Une autre difficulté tient à conférer une certaine cohérence à la RSE dans une Europe élargie, caractérisée par la diversité des pratiques en la matière. A cet égard, les nouveaux Etats font souvent état de partenariats plutôt lâches et restreints, parfois limités au dialogue social, il est vrai handicapés aussi par une société civile encore balbutiante.



Mesdames Besse et Grimoud

**European Coalition for Corporate Justice ([www.corporatejustice.org](http://www.corporatejustice.org))**

Nathalie Grimoud s'exprime ensuite au nom de l' European Coalition for Corporate Justice (ECCJ), représentée en France par le Forum citoyen sur la RSE. Cette plateforme d'organisations non gouvernementales est directement le fruit du forum pluripartites (2002-2004), constituée dans le but de mieux porter les interrogations et les propositions de la société civile sur cette thématique. Si elle admet l'intérêt dans un premier temps de l'association d'acteurs non institutionnels dans le débat sur la RSE, elle regrette en revanche le mode d'élaboration de la nouvelle communication de la Commission (mars 2006), apparemment sans concertation et sans implication des parties prenantes externes. Pour cette raison, certaines ONG ont refusé de prendre part au nouveau forum post-communication de mars 2006, pour établir entre elles un lieu d'échanges et de débats.

Sur le fond, la coalition d'ONG milite pour un encadrement de la part de l'Etat de la RSE, rappelle la nécessité de règles dans ce domaine et fait quelques recommandations. (cf texte distribué -). Sur le fond, les ONG s'interrogent sur la pertinence du choix d'une méthode volontaire (et non, régulatrice) et sur une excessive focalisation sur l'objectif « croissance et compétitivité » défini à Lisbonne.

Un débat vif s'est engagé à la suite de ces présentations. L'universitaire Michel Capron se pose la question de savoir de quelle compétitivité il s'agit. Il regrette également le refus du patronat de s'engager sur la démarche de l'ONU dite du « Global Compact » qui vise à définir des « biens publics globaux ». Concernant la participation des nouveaux pays membres à cette problématique, un témoignage sur la Pologne indique la plutôt bonne qualification de la population active dans ce pays et les grands progrès observés dans ce domaine depuis son entrée dans l'Union Européenne. Interrogée sur la stratégie de rupture choisie par les ONG, Mme Grimoud a affirmé qu'il ne s'agissait que d'une rupture ponctuelle, motivée par le refus d'une approche plus contraignante de la RSE pour les entreprises ; cette stratégie ne fait toutefois pas obstacle à la prise d'initiatives de ces mêmes ONG, auxquelles elles invitent du reste les autres partenaires à se joindre. Elle indique néanmoins qu'une approche non contraignante peut tout de même avoir des effets pour les entreprises qui s'adressent au consommateur final, et donc soucieuses de leurs images. Mme Pichenot tient ici à rappeler la bonne qualité du dialogue qui existe entre entreprises et ONG au niveau national, il existe un bon dialogue entre ONG et entreprises.

## \* Seconde Partie \*

### **Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE, [www.orse.org](http://www.orse.org))**

M. Fatoux, Délégué général de l'ORSE et animateur du second temps de l'atelier-débat, évoque lui le corpus sur lequel repose toute démarche de RSE : il cite ainsi les principes directeurs de l'OCDE, le Pacte mondial de l'ONU ou les grandes conventions de l'OIT. En revanche, aucune référence n'est faite explicitement à des textes européens. Il exprime ensuite l'idée de l'émergence d'un modèle européen de la RSE, distinct des autres pratiques à la fois par le contenu (poids des engagements) et par la méthode (engagement des ONG, syndicats,...).



M. Fatoux

### **BusinessEurope - [www.businessseurope.org](http://www.businessseurope.org)**

Pour BusinessEurope, Emmanuel Julien reconnaît que si les objectifs varient selon les besoins des parties prenantes, tous les Etats membres se sont saisis d'une manière ou d'une autre de cette problématique de la RSE, selon différents angles d'attaque. Dans ce domaine, l'Etat peut agir comme pouvoir régulateur, comme pouvoir gestionnaire (par le biais des marchés publics), comme pouvoir informateur mais peut aussi détenir un rôle d'éclaireur en fixant les règles du jeu. Néanmoins, la RSE doit aussi s'appréhender selon une dimension culturelle, qui se traduira par une plus ou moins forte intervention des pouvoirs publics dans cette problématique. A ses yeux, la RSE tend dans tous les cas à pénétrer le cadre des politiques publiques et à se poser comme l'un des éléments constitutifs du modèle social européen. Il cite ici les travaux de Richard Howitt, spécialiste de la question de la RSE au Parlement européen.

Pour lui, il est clair que la RSE suppose d'aller au-delà des obligations légales, dont toute violation mérite sanction. Il rappelle également que la RSE ne fait toujours pas consensus entre et au sein des organisations professionnelles patronales ; de même pour la question de la régulation, pour laquelle il met en garde contre une sous-estimation des contraintes qu'elle implique. Les pratiques de reporting, les efforts de transparence ou de mise à disposition d'information dépendent du reste très souvent de la ligne managériale de l'entreprise mais aussi des rapports de force entre les directions.

Si le monde patronal prêche plutôt pour une considération de la RSE à l'échelle internationale, plus cohérente dans un monde globalisé, M. Julien signale dans le même temps les conflits de normes et les problèmes de faible gouvernance à ce même niveau. Au-delà de la ratification – d'ailleurs inégale – des conventions de l'OIT, il est donc nécessaire de développer un véritable Etat de droit puisque seule une législation internationale conséquente et respectée pourrait contribuer à faire de la RSE un concept durable.

Il fait alors référence aux différentes familles d'outils en vigueur aujourd'hui dans le champ de la RSE. Primo : les outils internationaux publics (Global Compact, OCDE,...) ; deuxio : les outils internationaux privés et les instruments à l'échelle sectorielle (industrie extractive,...) ; tertio : les outils internationaux publics destinés aux Etats (OIT,...) et quatro : les outils propres aux entreprises. S'il souligne une tendance à la convergence des pratiques - du fait des échanges et de la communication entre lesdites familles - il insiste dans le même temps sur la nécessité pour l'entreprise de disposer d'une gamme d'outils et d'un libre choix parmi ces derniers, en fonction de sa taille et de ses besoins. Les entreprises ont toutefois intérêt à pousser à une gouvernance sociale puissante.



Messieurs Julien et Cilento

### **Confédération Européenne des Syndicats ([www.etuc.org](http://www.etuc.org))**

Marco Cilento représente lui la Confédération Européenne des Syndicats (CES), regroupant toutes les confédérations syndicales de l'Europe géographique (35 pays) et donc porte-voix de près de 60 millions de travailleurs. A travers quelques cas concrets, M. Cilento met en avant les progrès observés dans la prise en compte de la RSE mais aussi les limites actuelles de l'exercice, en l'état de la législation et des mentalités. Il croit parfois déceler dans la critique faite par les entreprises d'une RSE trop ambitieuse ou contraignante un prétexte à l'inaction ou à l'immobilisme. Il pousse donc les firmes à s'engager plus fortement dans la voie de la RSE et à ne pas la réduire à un strict outil de communication. La Confédération Européenne des Syndicats soutient un cadre de référence qui, s'il peut être volontaire, ne doit pas en revanche avoir un caractère unilatéral. Elle milite notamment pour une plus grande rigueur des actions de vérification des politiques mises en place dans ce domaine et des instruments d'évaluation des bonnes pratiques.

Le temps est alors de nouveau au débat. M. Cilento précise que le CSR Europe n'est pas une partie prenante mais un outil d'expertise. Il réaffirme par ailleurs la nécessité d'un cadre européen pour la RSE qui, pour les syndicats, est une étape indispensable avant une gouvernance mondiale. Il met en garde contre un changement de politique au niveau européen qui tendrait à s'éloigner de l'objectif d'un marché social poursuivi dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Aux propos de M. Julien, pour qui la RSE risque de détériorer la concurrence au sein de l'Union Européenne, M. Cilento répond que la RSE ne supprime pas la concurrence entre les Etats et les entreprises mais en assure au contraire un exercice loyal sur la base de valeurs communes. Sur la question de l'harmonisation des taxes, il rappelle que le Medef a été la première organisation patronale en Europe à exprimer le souhait d'une harmonisation de l'assiette fiscale - et non des taux fiscaux - pour les entreprises.

Aux interrogations de M. Fatoux sur le degré de contractualisation de la RSE à adopter, M. Julien affirme qu'il s'agit d'une vision un peu « française », tournée vers une culture de l'écrit. Vis-à-vis de l'égalité des entreprises sur ce thème de la RSE, il tient à souligner la différence en la matière entre les Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui représentent 99 % des 2.5 millions de firmes en France, et les grandes entreprises qui ont d'ores et déjà intégré la RSE. Enfin, M. Julien répond à la question d'une étudiante de l'université de Paris 12 relative à l'existence d'une pluralité de modèles européens en matière de RSE, en confirmant une approche multiple selon que l'accent soit plus particulièrement mis sur tel ou tel élément de la problématique.

## **Conclusion**

En conclusion, Mme Pichenot soutient que le projet d'un portail d'information sur la RSE marquerait une nouvelle étape dans la médiatisation et la progression de cette thématique, à la fois boîte à outils et élément de confrontation pour « l'Alliance européenne pour la RSE » née au printemps 2006. Sans occulter la nécessaire reconnaissance d'un univers entrepreneurial pluriel, elle plaide aussi pour un élargissement du débat national sur cette problématique. Enfin, Mme Pichenot a exprimé quelques recommandations pour l'avenir. Elle a ainsi souhaité l'intégration de la RSE dans les Programmes Nationaux de Réforme (PNR), qui relaient la stratégie de Lisbonne au niveau de chaque Etat membre, mais aussi une plus forte implication des collectivités territoriales (marchés publics). Elle a rappelé l'ambition mais aussi le défi de faire de l'UE un pôle d'excellence en la matière, insistant tout particulièrement sur les critères d'appréciation et d'évaluation. Elle remercie enfin tous les partenaires pour leur présence et annonce, comme membre du Conseil d'administration de la Maison de l'Europe, son intention de poursuivre à l'avenir ce type de débats.

\* \* \*